

PLAN LOCAL D'URBANISME

5g –Liste des éléments protégés au titre de l'art. R. 151-19 du Code de l'Urbanisme

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	03/11/97	23/02/07	14/02/08
Modification	28/03/17	-	30/06/17
Simplifiée n°1			
Révision	04/10/16	04/12/18	17/09/19

Le Maire, Serge CASTAIGNAU

Liste des éléments protégés au titre de l'article R. 151-19 du Code de l'Urbanisme

Chaque élément à préserver est identifié sur le plan de zonage par une étoile (article R. 151-19).



Elément historique/culturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme

Nature de l'élément à préserver	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Adresse	Objet de la préservation
Villa Mérillon	В	1425	Avenue Gaston Fébus	Patrimoine bâti remarquable
Arbre remarquable	В	1425	Avenue Gaston Fébus	Conservation de l'arbre
Arbre remarquable	В	50	Avenue Gaston Fébus	Conservation de l'arbre
Kiosque	В	1925	Parc Mérillon	Conservation du kiosque en bois
Eglise Saint- Germain d'Auxerre	В	294	Place de l'Eglise	Conservation de l'église et de son mobilier
Maison Lassus- Pommès	В	1327	11 route de Lourdes	Patrimoine bâti remarquable
Portail	В	284	Rue du Fer à Cheval	Portail à préserver
Portail	В	251	Rue du Fer à Cheval	Portail à préserver
Lavoir	ZD	141	Rue du Gave	Lavoir à restaurer
Lavoir	А	132	Rue de la Houn de Labat	Lavoir à restaurer
Croix	DP		Rue du Gavarres	Croix à préserver